

FORMATION RISQUES PSYCHOSOCIAUX : LA PREVENTION DU HARCELEMENT

OBJECTIFS

GÉNÉRAUX

Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux liés aux risques psychosociaux et d'en identifier les principaux facteurs, pour mettre en oeuvre au sein de votre entreprise, une démarche préventive du harcèlement moral et de la souffrance au travail.

MODALITÉS
EFFECTIF DU GROUPE
2 à 8 stagiaires
DURÉE FORMATION
1 jour (7 heures)
LIEU
Intra ou Interentreprises
DATES
Consultez notre planning ICI
TARIF
Nous contacter

APTITUDES

ÊTRE MEMBRE DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PERSONNES CONCERNÉES

Personnel RH, Manager, Chef de projet QVT, Responsable santé sécurité, personnel de santé en entreprise, Membre de la CSSCT ou du CSE.

MOYENS D'ÉVALUATION

Une évaluation des acquis sera réalisée tout au long de la formation (tests ou exercices). Évaluation de fin de stage.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

DÉLAIS D'ACCÈS

Dès contractualisation.

APRÈS EXAMEN

Une attestation de formation est envoyée à l'entreprise à la suite du stage. Une évaluation du déroulement de la session de formation est demandée aux stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en salle. Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisées sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réel.

Vous aidez à préserver les hommes **ALYENCE** Formation

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES DE MANAGEMENT

Diagnostic sur les pratiques de management au sein de son équipe.
S'appuyer sur les outils d'analyse adaptés pour améliorer.
L'organisation du travail.
Organiser et aménager le travail pour prévenir des incivilités.
Savoir définir des indicateurs pour son équipe.
Prendre des mesures correctives.

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE HARCELEMENT

Identifier/connaître les différentes sortes de harcèlement.
Les enjeux juridiques du harcèlement moral.
Reconnaître les comportements harcelants.
Savoir agir en cas de harcèlement avéré.
Adopter la bonne communication avec son équipe.

METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Créer et animer un processus de prévention des RPS.
Sensibiliser et former les responsables.
Animer un dispositif de veille sur la souffrance au travail.
Mener des audits réguliers sur la qualité de vie au travail.

LES RPS, ENVIRONNEMENT ET PRINCIPES

Définir les risques psychosociaux.
Connaître le cadre juridique des risques psychosociaux.
Connaître les devoirs et droits des différents acteurs.
Reconnaître l'agression en AT ou MP.

METTRE EN PLACE UN RÉFÉRENT AU SEIN DU CSE

Rôle du référent.
Le plan de prévention du harcèlement : moral et/ou physique.

PROGRAMME

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure - SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet : www.alyence.com

